M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, avant de traiter des amendements au bill C-244 à l'étude actuellement, je tiens à rappeler aux représentants ce que déclarait le chef de notre parti au début de l'été dernier lors de la présentation du bill, c'est-à-dire que si le gouvernement consentait à verser le montant prévu dans le bill sous forme de paiement transitoire et à régler la question au moyen d'un crédit supplémentaire, notre parti serait prêt à adopter le bill en moins d'une demi-heure pour que cet argent soit versé aux agriculteurs.

Quant aux deux amendements à ce bill des plus litigieux et des plus discutables que nous étudions en ce moment, je les appuie parce que tout amendement présenté par l'opposition officielle ou par les autres partis des Communes, s'il était accepté par le gouvernement, rendrait sans aucun doute cette mesure plus acceptable et plus effective dans le cas de l'Ouest agricole. J'aimerais demander au ministre responsable de la Commission du blé ce qui a motivé le gouvernement pour ramener le bill devant la Chambre à ce moment précis en dépit du fait que le ministre des Finances (M. Benson) ait annoncé à tout un chacun que son bill fiscal devait avoir la priorité absolue? Est-ce parce que, durant le congé d'été, alors que le ministre a eu la possibilité de prendre le pouls de l'opinion publique dans l'Ouest, il s'est enfin rendu compte de la gravité de la situation économique de nos agriculteurs? Ou bien est-ce parce que le gouvernement a enfin pris conscience de la position scandaleuse et suspecte qu'il avait prise au mépris de la loi par sa décision de retenir le paiement de quelque 87.6 millions de dollars actuellement dus à la Commission du blé aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé? Ou est-ce parce que les sombres perspectives de l'élection complémentaire dans la circonscription d'Assiniboïa, peut-être même d'élections générales, jettent un voile de tristesse sur le parti libéral dans l'Ouest du Canada? Quelle qu'en soit la raison, je suis très surpris que le ministre n'en ait pas tiré une leçon, sinon pendant le congé d'été, du moins ces derniers jours. J'avais espéré qu'il nous reviendrait disposé à nous présenter des amendements réalistes qui rendraient le bill plus acceptable du point de vue des cultivateurs de l'Ouest.

Pour nous rafraîchir la mémoire, lisons le titre du bill et le texte des deux amendements que nous débattons. Le bill s'intitule «Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes». Les deux amendements que nous étudions sont:

- 1. Qu'on amende le bill C-244...en y ajoutant, à la suite de l'article 2(1)c), ce qui suit: «et en déduisant le montant de l'augmentation des coûts de production, et notamment les paiements de stabilisation, le cas échéant;»
- 2. Qu'on amende le bill C-244 . . . en supprimant à l'article 3(1)a), les mots «le montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent de», et à l'article 3(1)b), les mots «montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent du».

Le changement semble compliqué, monsieur l'Orateur, mais il intéresse le bien-être économique de l'Ouest du Canada. Quant au mot «stabilisation» qui figure dans le titre du bill, je souligne qu'il devrait s'agir d'une industrie agricole économiquement viable. C'est le point sur lequel se concentre une bonne partie du débat. On ne devrait pas

offrir aux cultivateurs la stabilisation au niveau de la pauvreté, résultat qu'aurait le bill dans sa forme actuelle. C'est pour écarter cette possibilité que le député placé à ma gauche a présenté cet amendement et c'est pourquoi, à titre de membre du comité de l'agriculture, je crois de mon devoir de les appuyer.

J'ai été amusé par la remarque du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle), aussi membre du comité de l'agriculture, qui faisait état de ce que pensent les cultivateurs. Je me demande quand il a compris que les cultivateurs pensent. Assurément, ils pensent. Ils consacrent beaucoup de temps à la réflexion et c'est pourquoi ils sont si peu satisfaits de ce bill. Ils ont eu le temps de considérer ce bill et ce qu'il signifie pour eux dans sa forme actuelle.

• (3.20 p.m.)

Non seulement les agriculteurs y ont-il réfléchi, mais toutes les associations agricoles importantes sont venues à Ottawa exposer à notre comité permanent le point de vue des agriculteurs quant à ce projet de loi. Au nombre de ces associations, on comptait les syndicats du blé des trois provinces des Prairies, la Fédération de l'agriculture, le Syndicat national des cultivateurs, la United Grain Growers, le Conseil des grains du Canada, et la Unifarm; et le ministre de l'Agriculture du Manitoba a même comparu en personne. En outre, chacun des trente membres du comité permanent a reçu plus de 3,000 lettres de protestation contre le projet de loi en général, et, plus précisément, contre la question même qui fait l'objet des deux motions à l'étude. Vous rendez-vous compte, monsieur l'Orateur, qu'on a reçu près de 90,000 lettres? Vous rendez-vous compte de l'ampleur des protestations relatives à ce projet de loi? 90,000 personnes se sont donné la peine d'écrire aux députés à ce sujet.

Je voudrais juste citer des passages de plusieurs de ces mémoires. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que les questions qui y sont soulevées sont bien en rapport avec ce débat. J'ai sous les yeux le mémoire présenté le 7 mai par la Fédération canadienne de l'agriculture. A la première page de ce document deux points très valables sont relevés. Ce sont:

1. Les paiements indispensables s'élevant à 100 millions de dollars qu'il faut effectuer aux producteurs des Prairies, et qu'on appelle Paiements spéciaux de transition.

Cela, je le souligne, monsieur l'Orateur, comme l'a fait la Fédération elle-même.

2. La politique à long terme que prévoit le projet de loi pour la stabilisation et l'entreposage. Ces dispositions ont besoin d'être profondément remaniées . . . Elles ne devraient pas être conditionnelles, et il n'est pas nécessaire qu'elles le soient.

Permettez que je répète cette phrase, monsieur l'Orateur.

Elles ne devraient pas être conditionnelles, et il n'est pas nécessaire qu'elles le soient.

Voici la suite du mémoire:

Nous ne saurions admettre le principe, comme règle fondamentale établie par le gouvernement, qu'il faut accepter la politique à long terme pour obtenir le paiement immédiat. Il serait extrêmement incorrect que nous modérions nos critiques de la politique céréalière à long terme du bill—et nous avons effectivement des critiques, et de très graves—par crainte d'un retard éventuel de ces paiements essentiels de transition. Le gouvernement fédéral est clairement et manifestement responsable de veiller à ce que le paiement spécial soit fait, et au plus tôt, et aussi à ce que l'on ait amplement l'occasion d'étudier, de modifier et d'améliorer les propositions à long terme que contient le bill.